

Changement panneaux Défense de fumer et Emplacement fumeurs - FRANCE

Conséquence de l'Arrêté "Fumeurs- non Fumeurs" publié le 1er décembre 2010 - **FRANCE**

- Le numéro de téléphone a été changé pour passer **du 0829 309 310 au 39 89** sur les panneaux "Défense de fumer" et "Emplacement fumeurs".
- Les panneaux d'interdiction de fumer à positionner dans les lieux prévus à l'article R3511-1 du Code de la Santé Publique qui ont été fabriqués ou apposés avant le 1er Décembre 2010 restent valables.
- Les panneaux "Emplacement Fumeurs" pour les lieux prévus à l'article R3511-2 qui ont été apposés ou/et fabriqués avant le 1er Décembre 2010, ne sont valables que jusqu'au 1er Mars 2011. Après cette date, ils devront être remplacés par le nouveau panneau comportant le nouveau numéro de téléphone.

En conséquence de cet arrêté, Brady a mis à jour ses différents panneaux Fumeurs-Non Fumeurs

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :
39 89 (0,15€/min, Tabac Info Service)

Décret n° 2006 - 1388 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

EMPLACEMENT FUMEURS

Interdit aux mineurs de moins de 18 ans.



Fumer augmente les risques de maladies cardiaques et pulmonaires mortelles.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :
39 89 (0,15€/min, Tabac Info Service)

Décret n° 2006 - 1388 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.